

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



21015235

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

27 JAN. 2021

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : **0256 981 407**
Nom

(en entier) : **Centre Hospitalier Régional de la Haute Senne**
(en abrégé) : **CHR Haute Senne**

Forme légale : **Association régie par la Loi du 8 juillet 1976 ayant adopté la forme d'une ASBL**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Braine, 49 à 7060 Soignies**

Objet de l'acte : Modification apportée à la représentation des membres (46 1442/25)

Considérant que le l'ASBL les Amis du CHR de la Haute Senne propose la candidature de Monsieur Jean-Michel MAES, domicilié rue de la Saisinne, 69 à 7061 Thieusies, NN 480515-141.64 en remplacement de Monsieur Roland HUBLAU, domicilié, rue Mambion, 20 à Chaussée-Notre-Dame, NN 530129-093.60 démissionnaire ;

PREND ACTE

Article unique. : de la désignation de Monsieur Jean-Michel MAES en qualité de représentant de l'ASBL Les Amis du CHR de la Haute Senne à à l'Assemblée générale, au Conseil d'administration et au Comité de Gestion du CHR de la Haute Senne en remplacement de Monsieur Roland HUBLAU.

Au nom de l'Assemblée Générale,

Thérèse TROTTI
Secrétaire

Jean-Christophe GAUTIER
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/02/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).